



Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles

LA VOIX DU DEVENIR

Association pour la Gestion
des Etablissements Spécialisés

Rue Michel-Ange
93600 AULNAY SOUS BOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2026 EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'Association **LA VOIX DU DEVENIR**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LA VOIX DU DEVENIR** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté

sur le caractère approprié des principes comptables appliqués à l'association LA VOIX DU DEVENIR.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 13 avril 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Fait à Courbevoie,

Le 22 juin 2026



Cabinet JYM AUDIT
Norman ALLAL
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif - Transition

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I	1 370 527	1 370 527		
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	2 200	2 200		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	146 295	135 994	10 301	4 859
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 229 316	19 273	1 210 043	1 210 043
Constructions	47 800 813	29 235 473	18 565 340	18 956 601
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	2 940 158	2 363 448	576 710	659 097
Autres immobilisations corporelles	9 201 836	6 484 999	2 716 837	2 199 708
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	13 839		13 839	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	12 322		12 322	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	20 482		20 482	20 482
Autres immobilisations financières	70 218	18 646	51 572	63 094
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	61 437 479	38 260 033	23 177 446	23 113 883
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	21 131		21 131	30 885
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 482 621	220 061	1 262 560	1 233 112
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 264 018		1 264 018	610 055
Charges constatées d'avance	113 044		113 044	75 754
Valeurs mobilières de placement	5 475 638		5 475 638	5 288 935
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	11 053 612		11 053 612	11 073 906
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	19 410 064	220 061	19 190 003	18 312 648
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	82 218 070	39 850 621	42 367 449	41 426 531

Bilan Passif - Transition

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	871 982	871 982
Fonds propres complémentaires	12 998 799	12 998 799
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	307 598	307 598
Réserves pour projet de l'entité	9 384 368	8 974 033
Autres réserves	1 215 621	1 215 621
Report à nouveau	-5 954 929	-5 487 752
Excédent ou déficit de l'exercice	273 378	-56 842
Situation nette	19 096 817	18 823 440
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 223 923	1 180 549
Provisions réglementées	1 002 347	869 610
TOTAL DES FONDS PROPRES I	21 323 088	20 873 599
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	3 440 261	2 874 442
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	3 440 261	2 874 442
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	505 441	395 384
Provisions pour charges	924 849	919 752
TOTAL DES PROVISIONS IV	1 430 291	1 315 136
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		37 461
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 589 297	11 106 141
Emprunts et dettes financières diverses	96 856	12 297
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	958 776	894 055
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 296 819	3 058 237
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 232 061	1 255 162
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	16 173 809	16 363 354
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	42 367 449	41 426 531

Compte de résultat - Transition

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	3 575	3 185
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	57 786	29 679
dont ventes de dons en nature	835	467
Ventes de prestations de services	1 158 978	1 066 429
dont parrainages	190 908	192 491
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	30 434 909	29 981 323
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	16 415	7 050
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1	-4 491
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	73 598	207 195
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	32 710	
Utilisations des fonds dédiés	486 836	409 273
Autres produits	2 581 628	2 326 566
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	34 846 437	34 026 208
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks	9 755	-659
Autres achats et charges externes	8 018 616	7 521 992
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 878 521	2 079 736
Salaires	15 159 291	14 969 887
Cotisations sociales	5 801 650	5 727 189
Dotations aux amortissement et dépréciations	2 035 456	2 017 808
Dotations aux provisions	175 477	130 251
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées	2 547	
Reports en fonds dédiés	1 051 395	1 495 358
Autres charges	73 993	27 843
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	34 206 700	33 969 405
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	639 737	56 803
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	115 468	
Autres intérêts et produits assimilés	1 081	173 090
Reprises sur dépréciations et provisions	913	17 847
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	117 462	190 937

Compte de résultat (suite) - Transition

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		537
Intérêts et charges assimilées	322 291	332 273
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	322 291	332 810
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-204 828	-141 873
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	434 909	-85 070
Produits exceptionnels V	1 854	441 637
Charges exceptionnelles VI	134 968	384 044
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-133 113	57 594
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	28 418	29 366
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	34 965 754	34 658 782
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	34 692 376	34 715 624
EXCÉDENT OU DÉFICIT	273 378	-56 842

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Présentation de l'association

En 1975 l'A.R.P.E.D., nait à l'initiative de parents aulnésiens soutenus par le maire M. ABRIOUX. Cette association mère est à l'origine de la création du premier établissement médico-social à Aulnay-Sous-Bois à la même année, le centre René LALOUETTE ouvre ses portes pour accueillir des enfants âgés de 6 à 14 ans en situation de handicap mental.

Un an après, en 1976 l'association A.G.E.S.T.L. (Association pour la Gestion des Etablissements Spécialisés Toulouse Lautrec) se crée pour donner naissance à l'IME Toulouse Lautrec et se distinguer de l'ARPED qui conserve le centre René Lalouette. La nouvelle association AGESTL ambitionne alors son développement pour assurer la gestion des établissements. La Mairie d'Aulnay-sous-Bois est partie prenante de l'Association dès son origine pour mettre à disposition le foncier et soutenir l'Association pour ses emprunts en tant que caution, il devient alors Président de droit et désigne des élus pour la gouvernance pour les deux associations.

Au fur et à mesure de l'évolution en âge des enfants accueillis au sein de l'IME Toulouse Lautrec et accompagnés et l'apparition de nouveaux besoins, il s'est senti le besoin de créer de nouveaux établissements au sein du territoire d'Aulnay-sous-Bois pour faire face aux désarrois des familles à la recherche d'établissements médicosociaux une fois l'enfant devenu adulte avec des problématiques diverses et des besoins à adapter pour les personnes en situation de handicap mental. En effet, devenir des adultes en situation de handicap avec des besoins spécifiques au sein de la structure (IME) va très vite se poser au centre des préoccupations de la gouvernance de l'association.

L'association poursuit son développement et en 1980 se crée l'E.S.A.T. (25 places) dans les locaux de l'I.M.E. pour une partie et une antenne située en ville pour l'atelier maçonnerie (10 places).

En 1986, l'Association saisit l'opportunité de la réhabilitation de la zone Chanteloup à Aulnay-Sous-Bois pour subventionner et favoriser l'installation de l'E.S.A.T. dans de nouveaux locaux. Il accueille alors 52 travailleurs handicapés et 23 adultes en Section d'Adaptation Spécialisée.

En 1990, il est clairement apparu à l'Association «A.G.E.S.T.L.» qu'un certain nombre d'Usagers devenant adultes ne relevaient pas des structures déjà existantes au niveau de la ville d'Aulnay-sous-Bois.

Ainsi, à l'initiative de Jean-Claude ABRIOUX, le Maire d'Aulnay-Sous-Bois et Président de l'Association, les deux directeurs (E.S.A.T., I.M.E.) sont mandatés afin de rechercher une solution autre que celle du retour en famille ou de l'hospitalisation. La ville garantit l'emprunt contracté par l'Association (30 % du coût des investissements), le Département assure le budget de fonctionnement et verse une subvention de 30 % et la Région assure une subvention de 40 %.

Le 1^{er} mars 1993, le Foyer à Double Tarification s'ouvre.

Parallèlement, l'Association propose l'extension de l'I.M.Pro dans le cadre du schéma départemental en créant un internat de semaine pour des adolescents relevant de l'I.M.E. (15 cas) et une section accueillant des enfants et adolescents polyhandicapés (six internes plus deux externes). En 1995, l'Association obtient l'aval pour la création de cet internat dont l'ouverture s'effectuera le 2 mai 2000.

Depuis 1997, conformément à la loi et à l'« amendement Creton » qui impose le maintien dans les établissements de l'enfance inadaptée de jeunes adultes handicapés confrontés à un manque de places, l'I.M.E. a accueilli, en plus de son agrément autorisé, un groupe de jeunes adultes de 20 ans et plus. Un projet de création de Foyer Occupationnel est proposé : la Ville fournit le terrain, le Conseil Général soutient le projet qui se verra achevé en juin 2002 pour l'externat et en septembre pour l'internat.

1997 création d'une cuisine autogérée au sein de l'IME sans livraison

2001 création de la cuisine centrale avec un agrément européen qui a développé sa production pour arriver au 31.12.22 à 750 repas/jour.

En 2005, le dossier de déménagement de l'E.S.A.T. a été finalisé en vue d'améliorer les conditions de travail, de répondre à des exigences de sécurité et de réunir sur le même site l'ensemble des activités. La Ville a soutenu l'Association dans ses démarches pour l'acquisition des nouveaux locaux ainsi que pour leur rénovation. L'opération était réalisable dans la mesure où l'on proposait aux tutelles une extension de 30 places à l'E.S.A.T. (dans un premier temps), et la mise en place d'une véritable S.A.S. (Section d'Adaptation Spécialisée) avec projet d'intégration à l'E.S.A.T.

Parallèlement, la reconstruction du F.A.M. (anciennement Foyer à Double Tarification) a été engagée ; là aussi pour des raisons de sécurité à l'hébergement, mais aussi pour réunir sur le même site l'externat et l'internat.

Là encore, la Ville a soutenu l'Association dans ses démarches pour l'acquisition.

Le problème de l'accueil des adultes polyhandicapés maintenus à l'I.M.pro s'est posé.

Nous y répondons en proposant la création d'une M.A.S. de 44 places. Ce projet était réalisable, la Ville ayant mis à disposition 8000 m² nécessaires à la construction dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Le Foyer Fernand Marlier a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2016 (C.A.J. accueillant 26 personnes en situation de handicap), il compte aujourd'hui 29 places d'accueil (l'extension de 3 places a été négociée dans le cadre du 1er CPOM).

Mars 2018, le Siège de l'Association et ses fonctions supports ont été autorisés avec un prélèvement de frais de siège à hauteur de 2,17% des charges brutes des établissements.

En 2018, l'association projette l'ouverture d'un café associatif ouvert à tous sur la commune d'Aulnay sous Bois, un projet porté par le foyer l'équipe du foyer du Pré en lien avec l'ESAT pour créer un tiers lieu permettant d'accueillir des personnes en situation de handicap dans un espace inclusif. Séduit par le projet, la Ville d'Aulnay-sous-Bois a fourni un espace mutualisé avec le service administratif nommé le Déclic (mise en place par la Ville au profit des aulnésiens pour une aide dans les démarches administratives nécessitant le numérique). Le déclic café a été parrainé par l'épouse du Maire M. Bruno Beschizza et aménagé tant au niveau architectural que matériels par la Ville. Des donateurs comme l'Oréal et prestataires de l'association ont permis le financement de matériels manquants et d'acheter les produits nécessaires au lancement de l'activité.

Novembre 2019 a été inauguré le Décllic Café dans une perspective inclusive, un café associatif porté par l'ESAT Toulouse Lautrec sur le plan commercial en partenariat avec le foyer du Pré pour l'accompagnement et l'encadrement des personnes qui s'y rendent en immersion permettant aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'un espace hors les murs permettant l'expression des potentialités sociales et de reconnaissances des compétences. Cet espace atypique permet aux personnes accompagnées en situation de handicap de faire des rencontres en dehors des établissements. Des ventes de boissons chaudes, fraîches et des mets en mode snack y sont vendus, le tout fait maison et confectionné à l'ESAT par des travailleurs et encadrants formés aux règles HACCP.

1er janvier 2019 a lieu la fusion absorption du Centre René LALOUETTE.

1er janvier 2019 effectivité du CPOM pour 5 ans jusqu'en 2023 pour les 7 établissements de l'A.G.E.S.T.L. hors René ALOUETTE.

Octobre 2019, comme déjà évoqué précédemment, a été signé le mandat de gestion en vue d'une fusion absorption avec l'association Arc en Ciel pour ses 4 établissements situés à Tremblay en France (L'IME le petit orme, le Foyer les bruyères, et les 2 EAM Bussière et es Myosotis).

1er janvier 2020 extension par avenant du CPOM pour le centre René LALOUETTE requalifié en IME pour un public de 0 à 20 ans avec la moitié de l'effectif destiné à l'accueil des profils TSA et l'autre demeurant DI. Ceci a conduit l'établissement (son équipe à renforcer ses compétences et les moyens mis à disposition pour adapter l'offre d'accompagnement au profit du nouveau public).

Décembre 2020 constitution de groupe de travail pour la révision et rédaction du projet associatif et ses orientations stratégiques de 2021-2025 (cf annexe 7) approuvé par en Assemblée Générale du 17.06.2021.

2021 préparation des nouveaux Statuts pour modifier l'architecture de la gouvernance représentée par la municipalité dans sa majorité au profit d'une gouvernance démocratique en introduisant des personnes physiques de la société civile, des représentants de parents ou aidants, représentants de personne en situation de handicap (annexe 8)

En Juin 2022, l'association a proposé une convention partenariale avec cinq organismes gestionnaires (Leila, EINA, Afdaeim, le CMPP de Romainville et Arc en Ciel) et s'est proposée de porter cette candidature au noms de ses partenaires pour piloter la démarche à partir du siège pour répondre à l'appel à projet des ESMS numérique pour se doter d'un DUI. La candidature a été retenue pour un budget global de 1 110 000€

Fin 2022 engagement de la réflexion pour le changement de nom et de logo de l'association dans le cadre d'un travail participatif (représentants de la gouvernance, des salariés, parents de personnes en situation de handicap, usagers, salariés) à travers plusieurs comités de pilotage durant toute l'année jusqu'à début 2023

Le 1er janvier 2023 réalisation de la fusion absorption de l'association Arc en Ciel avec la dissolution de celle-ci.

Le 26.06.2023, élections des différents collèges pour le nouveau conseil d'administration et bureau et approbation du changement de nom et de l'identité visuelle

Le 1er septembre 2023 réalisation des Pôles : Pôle enfance, Pôle Médicalisé, Pôle Non Médicalisé et Pôle Insertion

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 42 367 449 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 273 378 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

L'association a remporté l'appel à projet SESSAD TSA et IME 365 au mois de décembre 2025, qui induit la création d'un SESSAD de 10 places dès 2026 et l'extension de l'IME Toulouse Lautrec de 10 places sur 365 pour des enfants TSA à l'horizon 2028.

Par ailleurs il est à noter l'application de la nouvelle réglementation concernant le plan comptable 2025 et les annexes correspondantes.

De plus l'association s'inscrit dans une démarche RSE avec une réflexion sur des investissements adaptés, et la mise en place du service achats associatif.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Il est à noter la mise en oeuvre effective du DUI Imago suite à l'appel à projet ESMS Numérique remporté en 2022.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

A adapter en décrivant les modifications éventuelles sur les rubriques suivantes :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Dérogation aux principes comptables

Des contraintes particulières sont imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs de prestations. Pour tenir compte de ces contraintes, il est dérogé à la règle suivante :

Certaines provisions pour risques et charges attribuées par les autorités de tarification ne représentent pas des passifs.

Selon l'ANC 2018-06, art.132-3:

Pour les immobilisations amortissables, l'entité peut rapporter en produits le montant de l'acquisition ou le coût de production sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement.

Il s'agit d'un choix de méthode comptable, applicable à l'ensemble des immobilisations amortissables et donnant lieu à une information dans l'annexe des comptes concernant la méthode retenue."

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Agrégation des comptes annuels

L'entité gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre (la liste des établissements par catégorie) :

Gestion contrôlée :

ESAT
SAS
FAM
FFM
FDP
IME
MAS
EMP René LALOUETTE
IME Petit Orme
Foyer Les Bruyères
FAM Les Myosotis
FAM Robert Bussière
SIEGE
MTL

Gestion libre :

Association
Cuisine Centrale

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables

Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Frais d'établissement	5 ans			
Logiciel	2 à 5 ans			
Bâtiments	20	à	30	ans,
Agencements et aménagements des constructions	5	à	10	ans,
Installations industrielles	5	à	10	ans,
Matériel et outillage	5	à	10	ans,
Matériel de transport	4	à	5	ans,
Mobilier de bureau	5 à 10 ans,			

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les différentes catégories de stocks ont été valorisées au 31 décembre 2024. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

Créances

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Elles sont comptabilisées dès que le débiteur véritable est identifié.

Provision pour risques et charges**Provisions d'un montant individuellement significatif**

L'association a comptabilisé dans ses comptes un total de 517 K€ au titre des provisions pour risques et charges. A savoir :

- 357 K€ au titre des risques prud'hommaux ;
- 160 K€ au titre d'augmentation des salaires des travailleurs handicapés.

Le montant de la provision pour indemnité de départ à la retraite au 31/12/2025 est estimé à 689 247 €.

Il existe également une provision pour équilibre des amortissements dérogatoires pour un montant de 83 456 €, une provision pour grosses réparations pour un montant de 121 800 € et une provision pour autres risques pour un montant de 18 346 €.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent s'il s'agit de biens amortissables.

Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS ;
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS ;
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS.

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

Fonds dédiés et reportés

Des financements privés, contributions financières, destinées à financer des investissements, précédemment enregistrés en subvention d'investissements ont été reclassés en fonds dédiés en 2020. Ils sont repris au compte de résultat dans les mêmes conditions.

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 689 247 €.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- o L'augmentation constante des salaires est de 1% pour la catégorie non-cadre et 1,5% pour la catégorie cadre
- o Le taux d'actualisation est de 3,96 %
- o Le taux de rotation est de 9.34 %
- o L'âge normal de départ à la retraite est de 65 ans
- o Le taux de charge social est de 55% pour les cadres et de 50% pour les non-cadres.
- o La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2016-2018.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

Etat des immobilisations

Situations et mouvements (b)		Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)
Rubriques (a)					
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	1 376 221		5 694	1 370 527
	Total I	1 376 221	-	5 694	1 370 527
	Autres immobilisations incorporelles	174 677	8 100	34 282	148 495
	Total II	174 677	8 100	34 282	148 495
Immobilisations corporelles	Terrains	1 229 316			1 229 316
	Constructions	47 120 083	709 826	29 095	47 800 814
	Installations générales, agencement des constructions	2 957 621	110 923	128 386	2 940 158
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	4 457 393	521 398	55 525	4 923 266
	Installations générales, aménagements divers				-
	Matériel de transport	1 322 981	520 869	116 014	1 727 836
	Matériel de bureau et informatique	758 491	69 281	71 577	756 195
	Mobilier	1 374 587	88 699	47 038	1 416 248
	Autres	346 659	31 631		378 290
	Immobilisations corporelles en cours	-			-
	Avances et acomptes	-	13 839		13 839
	Total III	59 567 131	2 066 465	447 635	61 185 962
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	16 971			16 971
	Autres titres immobilisés	-			-
	Prêts et autres immobilisations financières	85 251	1 500	700	86 051
	Total IV	102 222	1 500	700	103 022
Total (I + II + III + IV)		61 220 251	2 076 065	488 311	62 808 006

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	8 100			8 100		
Total immobilisations corporelles	59 956 646			2 066 465		
Total immobilisations financières	103 022			1 500		
TOTAL GÉNÉRAL	60 067 768			2 076 065		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles	34 282					
Total immobilisations corporelles	447 635					
Total immobilisations financières	700					

Commentaires : néant

Etat des amortissements

Situations et mouvements (b)		Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Transfert	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Rubriques (a)						
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	1 376 221			5 694	1 370 527
	Total I	1 376 221		-	5 694	1 370 527
	Autres immobilisations incorporelles	169 819		2 658	34 283	138 194
	Total II	169 819		2 658	34 283	138 194
Immobilisations corporelles	Terrains					-
	Constructions	28 182 753	45 349	1 147 336	29 085	29 254 747
	Installations générales, agencement des constructions	2 297 137		194 641	128 330	2 363 448
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 134 751	45 349	264 521	55 525	3 489 696
	Installations générales, aménagements divers					-
	Matériel de transport	945 754		144 266	116 014	975 006
	Matériel de bureau et informatique	545 429		151 491	71 577	685 343
	Mobilier	1 138 629		67 977	45 239	1 160 487
	Autres	286 227		38 258		334 486
	Immobilisations corporelles en cours					-
	Avances et acomptes					-
	Total III	36 541 682		2 007 291	445 780	38 103 193
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations					-
	Autres titres immobilisés					-
	Prêts et autres immobilisations financières					-
	Total IV	-		-	-	-
Total (I + II + III + IV)		38 087 722		2 009 949	485 757	39 611 914

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations

(b) Il est précisé que les colonnes pour l'ouverture et la fin de l'exercice font référence à l'amortissement des colonnes D (augmentations) et E (diminutions)

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin (voir ci-dessous développement des colonnes D (augmentations) et E (diminutions)).

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	2 658				
Immobilisations corporelles	2 007 291				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	2 009 949				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	34 283			
Immobilisations corporelles	445 780			
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	485 757			

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 646			18 646
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	18 646			18 646
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	217 340	14 200	11 478	220 061
Autres dépréciations	913		913	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	218 253	14 200	12 391	220 061
TOTAL GÉNÉRAL	236 899	14 200	12 391	238 708

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées	869 610	134 592	1 855		1 002 347
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	869 610	134 592	1 855		1 002 347
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges		29 963			29 963
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	395 384	80 095			475 479
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	395 384	110 058			505 441
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires	708 150	53 419	72 322		689 247
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					0
- Autres provisions pour charges	211 602	24 000			235 602
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	919 752	77 419	72 322		924 849
TOTAL DES PROVISIONS	2 184 746	322 069	74 177		2 432 638

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	20 482		20 482
Autres immobilisations financières	70 218		70 218
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	17 833	17 833	
Clients, usagers et comptes rattachés	1 464 788	1 464 788	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	13 529	13 529	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 046	14 046	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	87 208	87 208	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	753 238	753 238	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	348 830	348 830	
Charges constatées d'avance	113 044	113 044	
TOTAL	2 903 215	2 812 515	90 700
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	2 402 282	2 402 282		
- A plus d'1 an à l'origine	8 187 015	507 664	2 743 034	4 936 317
Emprunts et dettes financières diverses (1)	96 856	96 856		
Fournisseurs et comptes rattachés	958 776	958 776		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	1 398 508	1 398 508		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 741 301	1 741 301		
Impôts sur les bénéfices	28 473	28 473		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 196	6 196		
Autres impôts, taxes et assimilés	122 341	122 341		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	1 232 061	1 232 061		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	16 173 809	8 494 458	2 743 034	4 936 317
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	84 785	114 537
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 791	224 933
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 920 173	1 717 893
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	76 000	76 000
TOTAL	2 422 749	2 133 363

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	201 148	234 769
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		5 012
Valeurs mobilières de placement	9 974	24 184
Disponibilités		
TOTAL	211 123	263 965

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	113 044	75 754
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		113 044	75 754

Commentaires : néant

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics		19 867 058	10 567 851			30 434 909
Subventions d'exploitation						
Subventions d'investissement						
TOTAL		19 867 058	10 567 851			30 434 909

Commentaires : néant

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Fd dédiés FAM	9 875					9 875	
Fd dédiés TL	7 788					7 788	
Fd dédiés fo les bruyeres	19 773					19 773	
TOTAL	37 436					37 436	
Contributions financières d'autres organismes							
Investissement	2 202 548	774 125	192 770			2 783 903	
exploitation	632 700	312 127	330 066			614 761	
TOTAL	2 835 248	1 086 252	522 836			3 398 664	
Ressources liées à la générosité du public							
Dons chorro		1 100				1 100	
Dons Paulot	750	750				1 500	
Dons rugby	1 008	2 000	1 447			1 561	
TOTAL	1 758	3 850	1 447			4 161	
TOTAL GÉNÉRAL	2 874 442	1 090 102	524 283			3 440 261	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	13 870 782				13 870 782
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	10 497 252	410 335			10 907 587
Report à nouveau	-5 487 752	-467 177			-5 954 929
Excédent ou déficit de l'exercice	-56 842	56 842	273 378		273 378
Situation nette	18 823 440		273 378		19 096 817
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 180 549		72 140	28 766	1 223 923
Provisions règlementées	869 610		134 592	1 855	1 002 347
TOTAL	20 873 599		480 110	30 621	21 323 088

Commentaires : néant

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	43
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	386
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	429

Commentaires : néant

Résultat effectif par établissement

ETABLISSEMENT	RESULTAT COMPTABLE	RETRAITEMENTS	RESULTAT APRES RETRAITEMENTS
ESAT	8 047,50	197 709,65	205 757,15
SAS	14 837,20	98 839,73	113 676,93
EAM TL	1 049,23	298 991,44	300 040,67
FDP	5 898,23	217 940,06	223 838,29
FAJ	3 851,17	93 475,82	97 326,99
IME TL	28 463,78	378 497,20	406 960,98
MAS	22 721,83	666 712,63	689 434,46
MTL	263 357,47	- 434 927,27	-171 569,80
IME RL	9 961,50	206 625,50	216 587,00
CUISINE CENTRALE	11 884,69	- 1 394 697,88	-1 382 813,19
ASSOCIATION	31 554,96		31 554,96
SIEGE	6 163,48	- 1 069 290,77	-1 063 127,29
EAM LES MYOSOTIS	-2 250,94	121 972,69	119 721,75
EAM BUSSIÈRE	-156 705,00	297 094,09	140 389,09
FOYER LES BRUYERES	10 651,24	230 326,79	240 978,03
IME PETIT ORME	13 891,31	90 730,32	104 621,63
TOTAL	273 377,65	0,00	273 377,65

Autres informations

Information sur les rémunérations des dirigeants

Les trois plus grands dirigeants de l'association La Voix Du Devenir sont des cadres bénévoles non rémunérés.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité.

Engagements reçus

Une garantie est accordée par la ville d'Aulnay Sous-Bois pour la totalité des emprunts, montant du capital, intérêts, commissions et frais accessoires.

Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
JYM AUDIT	40 170	
TOTAL	40 170	

Commentaires : néant

Pour identité
Commissaire